

DECISION DU PRESIDENT
2025DECISION22

Objet : Devis avec la société ADRE Réseaux – Détection et géoréférencement des réseaux au château d'Apremont.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société ADRE réseaux : 18 rue Antares – 44470 CARQUEFOU, concernant la détection et le géoréférencement des réseaux situés au château d'Apremont,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis de la société ADRE réseaux dont le siège social est situé : 18 rue Antares – 44470 CARQUEFOU, pour la détection et le géoréférencement des réseaux situés au château d'Apremont pour un montant total de 5 440 € HT, soit 6 528 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 30 janvier 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.